Visa Schengen Court séjour

But du voyage : Tourisme

Votre demande doit contenir tous les documents justificatifs suivants, classés dans l'ordre indiqué | Imprimez cette 'checklist' et ajoutez-la à votre dossier | Une demande incomplète pourrait entraîner des retards ou un refus | Si vous n'êtes pas résident au Canada ou si la Belgique n'est pas votre destination principale votre demande pourrait être refusée | Notez que les frais de visa ne sont pas remboursables.

☑	Justificatifs
☐	**1. Formulaire** Remplissez votre formulaire de demande en ligne, imprimez-le, signez-le et ajoutez-le à votre dossier de demande.
☐	**2. Passeport** Votre titre de voyage doit être valide pour plus de 3 mois après la date de retour de l'espace Schengen. Il doit contenir au moins 2 pages vierges (recto-verso) et avoir été émis au cours des 10 dernières années.
☐	**3. Justificatif de séjour légal au Canada** Copie de votre carte de résident permanent ou de votre visa/permis canadien (valable au moins 3 mois après la date de retour).
☐	**4. Photos** 2 photos d'identité en couleur sur fond blanc, récentes (moins de 6 mois), au format passeport (européen ou canadien).
☐	**5. Biométrie** Il sera nécessaire de faire enregistrer vos empreintes digitales et votre photo lors de votre rendez-vous au Consulat général. N.B. : Si vous avez fourni vos empreintes pour un visa Schengen il y a moins de 59 mois, il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous car vous êtes en principe dispensé de fournir vos empreintes. Vous pouvez par conséquent envoyer votre demande par la poste.
☐	**6. Frais de visa** Les frais de visa de 144 CAD doivent être réglés. Les modes de paiement autorisés sont : • Par mandat-poste (*Postes Canada*) ou traite bancaire ou chèque certifié (émis par une institution financière canadienne) libellé à l'ordre de "*Consulat général de Belgique*" • Carte de crédit ou débit au guichet du Consulat lors de votre rendez-vous Attention : les chèques personnels et les chèques internationaux ne sont PAS acceptés.

☐	**7. Justificatifs de voyage** Dispositions prises pour organiser le voyage : réservation de vol (aller-retour) ou autre preuve du voyage prévu. Ajoutez votre itinéraire complet si vous comptez voyager dans plusieurs États membres de l'espace Schengen (dans ce cas : indiquez également les moyens de transport empruntés pour voyager entre chaque pays).
☐	**8. Réservations d'hébergement/hôtel confirmées** Fournissez une preuve solide d'hébergement en Belgique (et, le cas échéant, dans les autres États membres de l'espace Schengen que vous souhaitez visiter, outre la Belgique). Cette preuve doit mentionner le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de l'hôtel, ainsi que le numéro de confirmation de la réservation. Si vous serez hébergé chez un particulier, fournissez-en la preuve.
☐	**9. Preuve de moyens de subsistance suffisants pour le voyage** En témoignant de votre propre capacité financière : • *Quelle que soit votre situation professionnelle* : relevés bancaires des 3 derniers mois indiquant clairement le nom du/des titulaire(s) du compte bancaire ; **+** • *Si vous êtes salarié* : les 3 dernières fiches de salaire ou une attestation d'emploi confirmant le salaire ; • *Si vous êtes travailleur autonome* : enregistrement de votre société et attestation de moyens financiers.
☐	**10. Mineurs voyageant sans leurs parents/tuteurs ou avec un seul parent/tuteur** L'acte de naissance de l'enfant, la copie des passeports des parents et le consentement du ou des parents/tuteurs légaux, assermenté par un commissaire à l'assermentation ou un notaire public.
☐	**11. Assurance médicale** Attestation d'assurance médicale de voyage pour l'espace Schengen, d'une compagnie d'assurance canadienne, renseignant votre nom, la période de couverture, la zone géographique et les montants couverts (30.000 € min.), comprenant les soins hospitaliers, les soins médicaux d'urgence et les frais de rapatriement, y compris en cas de décès. Veuillez fournir un document SUCCINCT ET LISIBLE de votre assureur qui reprend TOUS ces éléments.
☐	**12. Preuves d'attaches au Canada** Fournissez toute preuve d'attaches au Canada. P. ex. : une attestation de congés de votre employeur, une propriété immobilière (copies de factures et avis de taxes foncières), des investissements ou des engagements financiers, scolaires, familiaux au Canada.
☐	**13. Enveloppe de retour** Fournissez enfin une enveloppe de retour préadressée et préaffranchie (courrier express avec n° de repérage, p. ex. : Xpresspost régional ou national, UPS, FedEx, DHL, Purolator), afin de pouvoir vous retourner votre passeport muni, le cas échéant, de votre visa.